



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, rue Quinivet

DEL-2021-035

Numéro de la délibération : 2021/035

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, voirie

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 15/03/2021

Date de convocation du conseil : 09/03/2021

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représenté : M. GUILLEMOT Michel par M. Paul LE GUERNIC

**Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux
aériens de communications électroniques de Orange établis
sur supports communs avec les réseaux publics aériens de
distribution d'électricité
rue Quinivet**

Rapport d'Alexandra LE NY

Dans l'objectif d'assurer la mise en souterrain des réseaux de télécommunication de Orange pour la rue Quinivet, il est nécessaire d'établir une convention qui fixe les engagements et responsabilités réciproques de la ville et de Orange ; ceci en particulier en matière d'étude technique, d'exécution des travaux, de régime de propriété, de redevance d'occupation du domaine public et de participation financière.

La participation financière est établie à 2 826,73 € pour la ville et correspond à 18 % du montant des dépenses d'étude et de réalisation des travaux de câblage, Orange prenant à sa charge 82 % (montant total des travaux 15 704,06 € H.T.).

Le détail des modalités figure dans le contenu de la convention jointe à la présente délibération.

Nous vous proposons :

- d'approuver cette convention et d'autoriser Madame la Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 mars 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**